

A.S.I CONCEPT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 37 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 20 ALLEE DU CATCHERE

31770 COLOMIERS (HAUTE GARONNE)

483 007 795 RCS TOULOUSE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 10 JUIN 2009

L'an deux mille neuf,

Et le 10 juin, à quatorze heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président en date du vingt cinq mai deux mille neuf.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Patrick GUIRAUD préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifié sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possédant les 1000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à disposition des actionnaires :

- La feuille de présence à l'assemblée
- Les copies des lettres de convocation
- Le texte de la résolution proposée

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Déménagement du siège social au 10 Allée du CATCHERE 31770 COLOMIERS en remplacement du 20 Allée du Catchère 31770 COLOMIERS

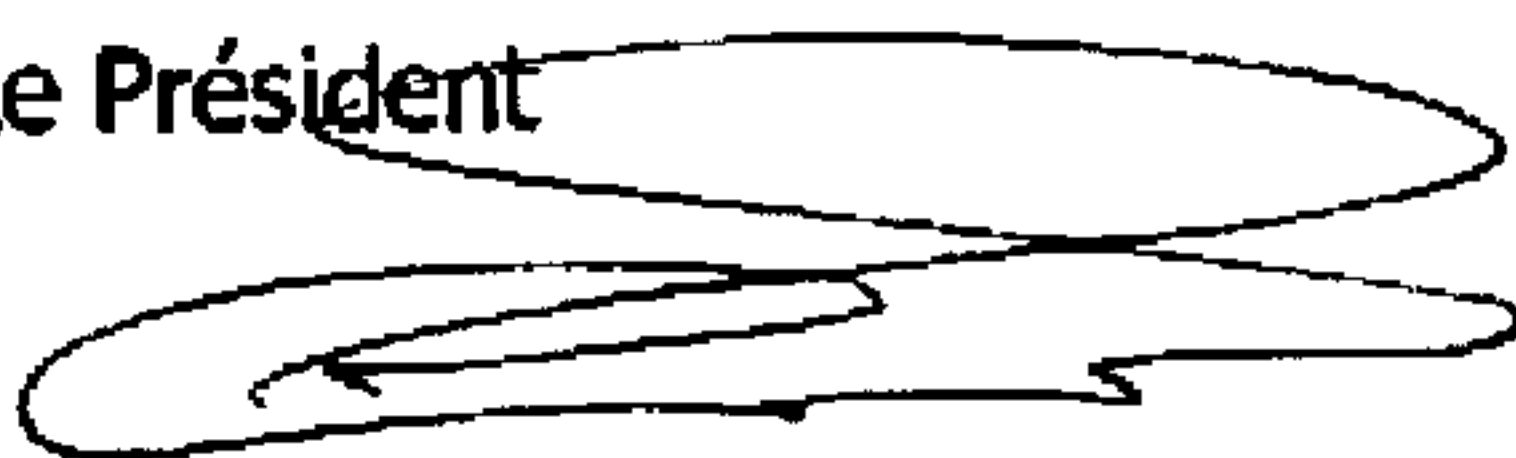
PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu les raisons de ce déménagement et l'opportunité des nouveaux locaux approuve sans réserve la modification du siège social au 10 Allées du Catchère à COLOMIERS.

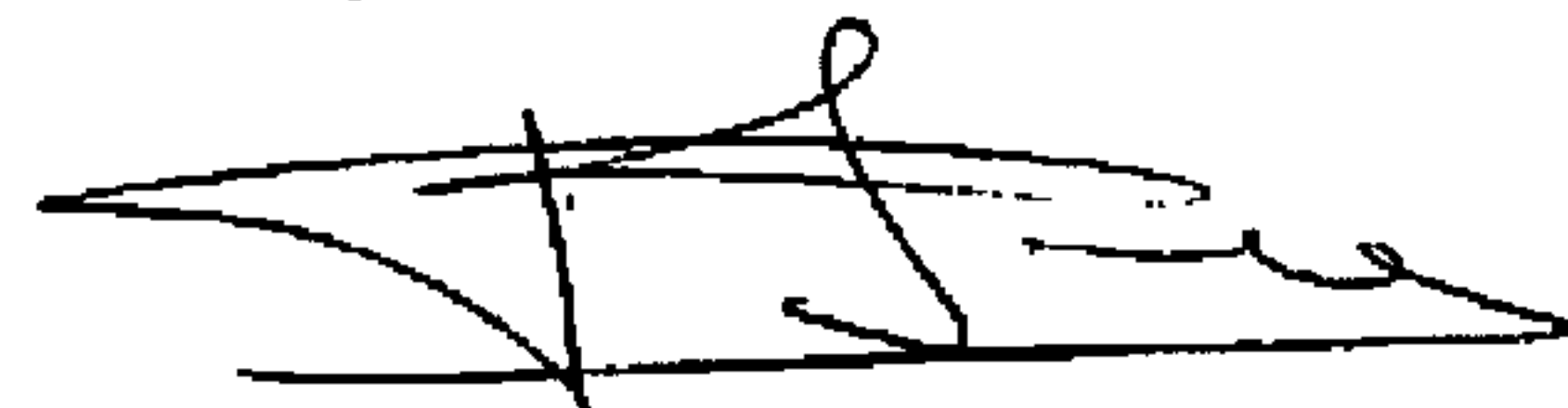
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture , a été signé par le Président et un actionnaire.

Le Président



Un actionnaire



copie certifiée conforme

